

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4110-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN d'APPROVISIONNEMENT 2020-2029
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de distributeur

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ),
un Regroupement comprenant les organismes
suivants : l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec
(ÉSQ).

Demandeur en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 6 décembre 2019

1 - Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*, loge une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-4110-2019 (Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution - HQD).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDEURS EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demandeurs en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

a/s M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Courriel: energie @mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDEURS EN INTERVENTION

3 - La présente demande est logée par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

Les organismes constitutifs du Regroupement sont décrits en annexe à la présente.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) cible sa présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Il traitera ces sujets dans sa preuve et son argumentation et recherchera les conclusions ci-après décrites.

4.1 Le réseau intégré

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) soumettra une preuve et des recommandations relatives à **la justesse de la prévision de la demande**, tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes.

Ces représentations s'inscriront en continuité avec celles logées annuellement lors des diverses causes tarifaires électriques et gazières, notamment par notre analyste Monsieur Jacques Fontaine, anciennement responsable de la prévision à court, moyen et long terme chez Hydro-Québec. Celui-ci sera assisté de Monsieur Jacques Royer, consultant ayant œuvré au gouvernement du Canada pendant plusieurs années.

La justesse de la prévision de la demande constitue un enjeu de développement durable à la fois car il y a lieu d'éviter toute sous-estimation qui serait susceptible de provoquer le besoin d'approvisionnements imprévus de court terme, usuellement de sources plus polluantes. Mais également il y a lieu d'éviter toute surs-prévision susceptible d'amener des investissements imprudents et non nécessaires.

Les enjeux que nous continuerons d'aborder au présent dossier touchent le **risque de biais dans la prévision de la demande résidentielle**, un biais souvent constaté et que les distributeurs tentent de corriger. A cela s'ajoute la **volatilité de la prévision de la demande industrielle**, que des techniques plus pointues d'évaluation tentent d'amenuiser. Nous constatons que cette volatilité demeure présente au dossier.

Nous constatons qu'Hydro-Québec Distribution réduit à la baisse par rapport au plan gouvernemental sa prévision de la **demande en recharge de véhicules électriques** (1 000 000 véhicules en 2030 selon le plan gouvernemental contre 625 000 en 2029 dans le plan de HQD). Nous voulons éviter une sous-estimation à cet égard, d'autant plus qu'une unité d'Hydro-Québec a déjà la responsabilité de déployer suffisamment de bornes de recharge afin de répondre à la demande et permettre l'essor de ce marché. Il nous semble imprudent pour Hydro-Québec de demander à

la Régie de planifier que le plan gouvernemental échouera. La Régie peut et doit ajuster la prévision d'Hydro-Québec d'une manière qui permette la réalisation du plan gouvernemental en lui recommandant de se coordonner avec son autre unité à cette fin. Notre analyste Monsieur André Bélisle œuvrera sur cet aspect.

Nous notons aussi l'accroissement de la demande du secteur agricole (serres). Il y aura lieu de **s'assurer de la pérennité de cet accroissement de la demande agricole** prévu pendant la durée du Plan.

Avec la collaboration notamment de Messieurs Gaston Cadrin, Pierre-Paul Sénéchal et Jacques Royer, nous nous assurerons **que le Plan prenne suffisamment en compte l'accroissement des mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques requises pour réaliser les objectifs de la Politique énergétique du Québec 2030**. Ici encore, le Plan ne peut planifier l'échec de cette Politique mais doit plutôt planifier sa réalisation.

En lien avec ce qui précède, Messieurs Jean-Claude Deslauriers, Patrick Goulet et Jacques Royer soumettront également des représentations afin de s'assurer que le Plan tienne compte du **déploiement prévisible de l'autoproduction** d'une manière suffisante et cohérente avec ce que l'on observe dans d'autres juridictions, de même que la **continuation du volume de conversion de clients d'énergies thermiques vers l'électricité**.

La continuation de **l'accroissement des mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques** inclut notamment celle du **Programme d'efficacité énergétique GDP Affaires (devenu une option tarifaire)** qui a été approuvé par la Régie au dossier R-4041-2018.

L'ensemble de la prise en compte de ces éléments devrait amener à répartir les projets d'approvisionnement de long terme et de court terme sur la période du Plan. **Les appels d'offres sont remis de quelques années malgré une prévision plus élevée**. On constate moins de surplus d'électricité mais un **déficit en MW en 2025-2026**. **L'hydraulicité pour plusieurs années consécutives demeure positive**. Par ailleurs, nous inviterons la Régie à amener Hydro-Québec à poursuivre ses démarches visant **le déploiement de batteries en réseau intégré**, ce qui constitue une piste souhaitable pour réduire ses besoins d'approvisionnement en puissance.

4.2 Les réseaux autonomes

Messieurs Jacques Fontaine, Jean-Claude Deslauriers, Jacques Royer et Patrick Goulet se partageront les divers aspects qui suivent.

Nous soumettrons des représentations relatives à chacun des réseaux autonomes, d'abord en vue d'**ajuster la prévision de la demande au besoin d'écouler l'énergie excédentaire des nouvelles sources renouvelables dans ces divers réseaux**.

Nous inviterons Hydro-Québec Distribution à **poursuivre le déploiement de ces nouvelles sources de production et les jumeler au stockage par batteries**, ce qui réduira voire éliminera le besoin d'appoint du diesel. À cet égard, nous soulignerons que **l'électricité photovoltaïque** a connu une évolution très rapide depuis quelques années et que **son prix de revient devient compétitif** puisqu'il peut se situer plus bas que, par exemple, le tarif de bi-énergie de Inukjuak de 0,193 \$/kWh; aussi avec des batteries cette énergie peut fournir une garantie en puissance non négligeable.

Il y aura lieu de régler le fait que les opérations de l'OMHK et de la SHQ semblent **empêcher l'accès aux compensations offertes par le Distributeur dans le cadre du Programme d'utilisation efficace de l'énergie d'Hydro-Québec (« PUEE »)**. Nous sommes préoccupés d'établir avec précision la quantité d'abonnements qui sont éligibles au PUEE versus ceux qui ne sont pas éligibles.

Les travaux effectués par l'entrepreneur mandaté par le Distributeur en lien avec le programme de **Remplacement de produits d'éclairage efficace dans les bâtiments Affaires du Nunavik** se sont poursuivis. On nous annonce que le potentiel en économies d'énergie est plus élevé que prévu et que les résultats totaux seront connus en fin d'année 2019. Nous demanderons le dépôt de ces résultats.

Nous examinerons les avantages et les inconvénients du **raccordement du réseau des Iles de la Madeleine au réseau intégré** par rapport à la poursuite du développement du jumelage éolien-diesel.

À **Quaqtaq**, le projet-pilote de production d'énergie solaire de 20,4 kW est en opération depuis l'hiver 2018 sur le site de la centrale thermique de Quaqtaq. Plusieurs milliers de litres de diesel ont été économisés à la centrale depuis sa mise en service. Mais c'est très timide comme projet. Un autre projet pilote incluant une batterie de 600 kWh est aussi en service depuis la fin de l'année 2018; il s'agit du premier système de stockage déployé dans un réseau autonome d'Hydro-Québec. Nous nous

demandons toutefois pourquoi une batterie de 600 kWh alors que les panneaux ne produisent que 20 kW. Un troisième projet pilote a également été mis en service en septembre 2019, avec l'appui de la Société d'habitation du Québec et de Transition énergétique Québec (TEQ); ce projet pilote consiste à l'installation de 24 kW de panneaux solaires sur les toits de quatre résidences, ce qui semble surprenant comme dimensionnement et que nous vérifierons par nos questions au distributeur.

À **Tasiujaq**, dans le contexte où la centrale actuelle est en fin de vie utile, il est prévu de construire une nouvelle centrale au diesel intégrant de l'énergie solaire pour une mise en service en décembre 2022. Nous nous interrogeons et demanderons la justification de la capacité des panneaux solaires par rapport à la centrale.

Nous demanderons des précisions sur les discussions qui sont en cours sur l'implantation d'une centrale à biomasse à **Opiciwan**. On se rappelle que l'appel d'offres avait tourné court.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* participera aux demandes de renseignements écrites à Hydro-Québec. Il déposera ensuite une **preuve** sur les sujets énoncés plus haut et pourra loger des **demandes de renseignements écrites aux autres participants** quant à leurs propres preuves. Cette preuve sera présentée oralement lors de toute **audience** qu'il plaira à la Régie de convoquer, et nous pourrons également alors poser des **questions orales à TÉQ et aux autres participants**. Puis, une argumentation sera présentée selon les modalités qui seront fixées par la Régie.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* demandera, à un stade ultérieur, le remboursement de ses frais au présent dossier et déposera préalablement un budget prévisionnel de participation selon toute instruction qu'il plaira à la Régie d'indiquer.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Montréal, le 6 décembre 2019



Dominique Neuman
Procureur du *Regroupement
pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

ANNEXE
LES ORGANISMES CONSTITUTIFS DU DEMANDEUR EN INTERVENTION, LE
REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION
ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)

1. Interventions antérieures

Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ) représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE), constitué de Stratégies Énergétiques (S.É.), de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ) a pris part au dossier R-4043-2018 relatif au Plan directeur 2018-2023 de Transition Énergétique Québec (ÉSQ).

Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) prennent part conjointement au dossier R-4008-2017 relatif à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable par Énergir. Elles ont pris part conjointement au dossier d'amélioration des technologies de l'information chez Énergir visant notamment à améliorer la gestion des programmes en efficacité énergétique. Elles ont également pris part conjointement au dossier relatif à l'extension du réseau de Gazifère à Thurso, notamment afin de permettre la conversion au gaz naturel de l'usine Fortress.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ont plusieurs fois été assistés d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) dans la préparation de leurs interventions relatives à l'électricité solaire chez Hydro-Québec, notamment au dossier R-3551-2004 sur l'autoproduction, alors que le président d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) agissait comme témoin de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

L'AQLPA et Stratégies énergétiques (S.É.) ont pris part conjointement à de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie depuis une vingtaine d'années, y compris de nombreux dossiers d'Hydro-Québec Distribution, d'Énergir (anciennement Gaz Métro) et de Gazifère inc. où furent traités leurs tarifs, leurs programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques et leurs plans d'approvisionnement, de même qu'au dossier du Plan d'ensemble 2007-2010 de l'ancienne Agence de l'efficacité énergétique (AEE). Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11) qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec

d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

2. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

3. Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales,

énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

4. Le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

Actif depuis février 1983, le *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* est un groupe entièrement bénévole qui vise à informer et mobiliser la communauté locale, régionale et nationale autour d'enjeux spécifiques à sa triple mission : la protection de l'environnement, l'aménagement durable du territoire et la mise en valeur du patrimoine national, et les choix de société sur lesquels ceux-ci se fondent.

Dans la poursuite de cette mission, il produit des études, assure une veille constante des activités industrielles locales, régionales et nationales. Il fait connaître les conclusions de ses recherches par le biais de mémoires, de publications, d'assemblées d'information et d'animation, d'expositions et d'autres moyens connexes. Il souhaite ainsi que ses travaux et activités entraînent des retombées positives pour son milieu en y apportant l'aide et le soutien nécessaires aux différents intervenants. Il contribue notamment à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Au cours des dernières années, l'organisme a fortement défendu les énergies renouvelables et l'innovation technologique en matière énergétique. Il s'est aussi fait connaître comme chef de file de l'opposition citoyenne au projet de terminal méthanier Rabaska à Lévis, sa mobilisation contre le projet d'oléoduc Énergie Est et dans les dossiers de transport et d'entreposage de matières dangereuses et d'usage de sources énergétiques plus polluantes.

Le GIRAM possède une expérience spécifique quant aux enjeux des choix en transition, innovation et efficacité énergétiques. Quant à cette expertise spécifique du GIRAM, nous soulignons ce qui suit :

- Le GIRAM est un membre actif du *Front commun pour la transition énergétique* au Québec, qui a réalisé de multiples interventions quant à la transition énergétique au Québec et au choix des filières.
- Au dossier R-4043-2018 relatif au Plan directeur 2018-2023 de Transition Énergétique Québec (TÉQ), le GIRAM a particulièrement contribué à soumettre des propositions de modifications aux programmes et mesures prévus (ou de nouvelles mesures) visant à accroître l'efficacité énergétique et accroître la conversion vers l'énergie électrique.
- Une représentante du GIRAM est membre du *Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Valéro*, de façon continue depuis sa mise en place en 2012. Voir à ce sujet le [rapport d'activités 2016-2017 du GIRAM](#) en sa section 3.
- Tel qu'il ressort de la [rétrospective 1983-2008 du GIRAM](#) présentée à l'occasion de ses 25 ans en 2008, le GIRAM s'est très activement impliqué et a formulé de multiples recommandations en vue d'orienter la fourniture de gaz naturel vers des sources environnementalement préférables, dont le biométhane et le biogaz, plutôt que vers le gaz de schiste. Voir le mémoire du GIRAM au BAPE sur la question à http://giram.ca/wp/wp-content/uploads/2015/06/Gaz-de-schiste_memoire-GIRAM_11NOV10.pdf. Le GIRAM y soulignait notamment, avec justesse, que davantage d'emplois au Québec seraient créés par l'essor de la filière du biogaz que par celle du gaz de schiste.

5. Énergie Solaire Québec (ÉSQ)

Énergie Solaire Québec (ÉSQ) est un organisme sans but lucratif indépendant et neutre promouvant les énergies renouvelables (solaire actif-photovoltaïque-solaire passif-éolien-microturbine hydroélectrique-géothermie-biomasse, etc.) au Québec depuis 1983. En assumant le rôle d'intermédiaire entre le consommateur/utilisateur public et les acteurs corporatifs, ÉSQ a pour mission primordiale d'informer, d'éduquer et de sensibiliser tous les Québécois et Québécoises à l'utilisation optimale des ressources énergétiques et de favoriser l'émergence au Québec de la filière des énergies vertes.

En regroupant sous une même bannière les utilisateurs et les principaux fournisseurs de biens et de services liés aux énergies renouvelables dans le domaine de l'énergie et du bâtiment, ÉSQ est devenu, au fil des ans, un acteur incontournable au Québec. Depuis 1990, ÉSQ est le seul OSBL à publier le Répertoire québécois des énergies renouvelables.

Depuis 1995, ÉSQ participe à de nombreuses expositions commerciales partout au Québec permettant à de nombreux Québécois de voir les plus récentes technologies vertes disponibles sur le marché et de les sensibiliser à l'usage des énergies renouvelables.

ÉSQ intervient régulièrement dans les débats publics sur l'énergie. Depuis 1997, elle organise de fréquentes activités (soupers solaires-cliniques solaires-ateliers solaires-excursions solaires, etc.) s'adressant à un public général ainsi qu'aux divers intervenants des secteurs de l'énergie et du bâtiment au Québec.

La participation d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) au présent Regroupement permettra d'apporter une connaissance spécialisée et une expertise fondamentales sur les enjeux de l'intégration de la filière solaire à la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques au Québec, tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution.
